



# RÉDUCTION DU NOMBRE DE JOURS DE TÉLÉTRAVAIL : **EXPRIMEZ-VOUS !**

06 août 2025

*Fin juin, et à l'aube de la période de congés estivaux, la direction d'Air France a annoncé la réduction du nombre de jours de télétravail pour les cadres, avec une mise en place à compter du 1er septembre 2025.*

*Cette décision brutale a été annoncée sans étude d'impact, ni la moindre concertation.*

*Elle va concrètement impliquer :*

- 3 jours obligatoires sur site pour les cadres dès 70 % d'activité,
- La fin du télétravail hebdomadaire pour les cadres ayant un taux d'activité < 70 %,
- Des inégalités criantes (temps partiel, éloignement, handicap, équipes dispersées...)

*Nous vous proposons de répondre à un questionnaire qui nous permettra de recueillir vos retours, difficultés anticipées et propositions, pour porter un argumentaire collectif et argumenté. Merci de prendre deux minutes pour y répondre.*

**Scannez le QR code ci-dessous ou utilisez ce lien :**

<https://forms.office.com/e/0Lcz4XADiK>



**Vos élus et représentants UNSa-Aérien**

**Rejoignez-nous !**



[unsa-aerien.fr](https://unsa-aerien.fr)